

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 juillet 2019

DCM N° 19-07-04-24

Objet : Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019-2022.

Rapporteur: Mme SAGRAFENA

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est une convention d'objectifs et de cofinancement, signée pour quatre ans entre une Caisse d'Allocations Familiales et un partenaire tel qu'une collectivité territoriale, qui vise à favoriser d'une part le développement et l'optimisation de l'offre d'accueil, d'autre part l'épanouissement des enfants et des jeunes ainsi que leur intégration dans la société.

Depuis 1992, la Ville de Metz bénéficie au travers de ce dispositif du soutien financier de la CAF de la Moselle, à hauteur de 3,4 millions d'euros par an, pour les actions menées sur son territoire au profit des familles par les crèches collectives ou familiales, les lieux d'accueil parents enfants, les relais assistantes maternelles, les ludothèques, l'accueil périscolaire, les formations BAFA BAFD, et la coordination de l'ensemble de ces actions.

Dans ce cadre, le CEJ 2015-2018 a permis de compléter, tant qualitativement que quantitativement l'offre d'accueil des jeunes messins et notamment au travers de :

- l'ouverture en 2016, en partenariat avec la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, d'un Multi-Accueil de 25 places rue Charlemagne à Metz, spécialisé dans l'accueil des enfants en situation de handicap ;
- l'ouverture en 2017 d'un Multi-Accueil de 30 places à Borny, géré par le COGEHAM, jouxtant un Pôle Parentalité rassemblant différents services propres à informer, accompagner et soutenir les parents dans les différentes étapes de la vie de leur enfant ;
- l'intégration en 2017, de l'ensemble des places associatives dans le périmètre de la convention territoriale globale et du CEJ ;
- l'ouverture en septembre 2015 du Grangousier, équipement périscolaire, certifié Haute Qualité Environnementale, offrant 200 places de restauration scolaire et 120 d'accueil périscolaire, dans le quartier de la Corchade ;
- l'extension, livrée en septembre 2016, du restaurant scolaire Auguste Prost pour l'accueil de 50 enfants de maternelles ;

- la rénovation complète des salles de restauration et périscolaires de l'école Sainte Thérèse, réalisé pendant les étés 2017 et 2018 ;
- le lancement, en 2016, de la construction de deux nouveaux équipements périscolaires (espaces périscolaires/restaurants scolaires), sur les sites Debussy et la Seille. La livraison est prévue à l'automne 2019 ;
- le développement qualitatif de l'accueil périscolaire du matin (équipement en mobilier et matériel pédagogique, ...) ;
- la création d'un 4^{ème} poste de coordinateur pédagogique en charge des différents temps de l'enfant sous la responsabilité de la Ville (accompagnement des équipes, enrichissement des contenus pédagogiques proposés, formation des animateurs) ;
- l'amélioration continue de l'information aux familles au travers de différents médias (lettre aux parents, Espace famille numérique, ...) ;
- le développement qualitatif de l'accueil périscolaire du soir (coordination, impulsion du collectif périscolaire, amélioration des locaux d'accueil, enrichissement des temps d'animation, ...).

Le CEJ 2015-2018 étant arrivé à terme, et afin de continuer à bénéficier du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, il est proposé de solliciter le renouvellement de ce partenariat, en y intégrant les développements suivants :

- création, en septembre 2019, d'un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) spécialisé dans le quartier prioritaire de Borny. Cet EAJE ouvrira alternativement sous forme de Multi-Accueil (16 places) et de ludothèque, et permettra de décliner une offre ciblée de services aux familles. Il se donnera pour objectifs de construire une relation de confiance avec les familles, d'une part par le biais des temps d'accueil parents-enfants en ludothèque, d'autre part grâce aux partenariats noués avec les acteurs du quartier. Ceci permettra progressivement aux parents de confier leur(s) enfant(s), dans l'année précédant leur entrée à la maternelle, sur les temps d'ouverture en crèche et sur des périodes de plus en plus régulières, et avec des horaires calqués sur ceux des écoles ;
- intégration au CEJ des lieux d'Accueil Parents Enfant "Pirouette", géré par le CMSEA dans le quartier du Sablon, et "La Cour Ensoleillée", géré par l'ACS AGORA à Metz Nord Patrotte ;
- reconduction des actions jeunesse tout en développant les axes d'amélioration continue d'accueil du public et de service rendu aux familles.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à faire une demande de renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse ainsi que de développement de celui-ci sur les volets Enfance et Jeunesse, sur les bases précisées plus haut, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la signature des Contrats Enfance passés entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle et la Ville de Metz le 23 décembre 1992, le 9 décembre 1997, le 3 décembre 2002, le 16 novembre 2007, le 14 décembre 2014,

VU la circulaire de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales n° 2006-076 du 22 juin 2006, relative aux Contrats Enfance et Jeunesse,

VU la lettre circulaire de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales du 10 juillet 2009, relative aux Contrats Enfance et Jeunesse,

CONSIDERANT le bilan positif du précédent Contrat Enfance signé pour la période 2015-2018,

CONSIDERANT la volonté municipale de développer et d'améliorer les actions menées sur son territoire au profit des familles par les crèches collectives ou familiales, les lieux d'accueil parents enfants, les relais assistantes maternelles, les ludothèques, l'accueil périscolaire, les formations BAFA BAFD, et la coordination de l'ensemble de ces actions,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la signature des volets Enfance et Jeunesse du Contrat Enfance Jeunesse entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle et la Ville de Metz, permettant la réalisation des projets inscrits dans le projet de Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022.
- **D'AUTORISER** le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.
- **DE SOLLICITER** les subventions et financements correspondants.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

La Conseillère Déléguée,

Myriam SAGRAFENA

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Petite Enfance Commissions : Commission Enfance et Education Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de competences des communes

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz , Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la

date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 32 Absents : 23

Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ